Niveau(x) d'enseignement: 8
Centre d'intérêt: 850

Numéro EDUQ : 9470839

Découvrez de nouveaux horizons universitaires : bourses d'études de 2e ou 3e cycle à l'étranger, 1995-1996 / Ministère de l'éducation, Direction générale des affaires universitaires et scientifiques, Direction de la coopération. -- [Québec] : La Direction générale, 1994.
19 p. : ill. ; 23 cm.

La couv. porte en outre: Les échanges universitaires : une dynamique de partage. Code: 1643-0048; 94-4052.

ISBN 2-550-20857-9

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale des affaires universitaires et scientifiques. Direction de la coopération

Descripteur(s): Bourse d'études * Etudes à l'étranger * Subvention de recherche * Etudes supérieures * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Dispositions relatives au programme de bourses d'études supérieures à l'étranger pour l'année 1995-1996. Les renseignements et les règlements d'ordre général sont fournis selon les pays participant au programme.

Type de document:

DÉCOUVREZ
DE NOUVEAUX HORIZONS UNIVERSITAIRES

BOURSES D'ÉTUDES
DE 2e OU 3e CYCLES À L'ÉTRANGER

LES ÉCHANGES UNIVERSITAIRES
UNE DYNAMIQUE DE PARTAGE

Québec

94-70839

DÉCOUVREZ
DE NOUVEAUX HORIZONS
UNIVERSITAIRES

BOURSES D'ÉTUDES
DE 2e OU 3e CYCLES À L'ÉTRANGER

1995-1996

Mai 1994

Ministère de l'Éducation
Direction générale des affaires universitaires et scientifiques
Direction de la coopération

CALENDRIER DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

PAYS	NOUVELLES DEMANDES	DEMANDES DE RENOUVELLEMENT
ALLEMAGNE (RFA)	15 octobre 1994	Ne s'applique pas
COLOMBIE	10 novembre 1994	10 novembre 1994
BRÉSIL	10 novembre 1994	10 novembre 1994
BAVIÈRE (RFA)	1er décembre 1994	Ne s'applique pas
MEXIQUE	15 décembre 1994	15 décembre 1994
TUNISIE	15 janvier 1995	Ne s'applique pas
CHINE (Rép. pop.)	31 janvier 1995	28 février 1995

TABLE DES MATIÈRES

4 BOURSES D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

8 ALLEMAGNE (RFA)

10 BAVIÈRE (RFA)

12 BRÉSIL

13 CHINE (Rép. pop.)

14 COLOMBIE

15 MEXIQUE

16 TUNISIE

17 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

BOURSES D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Les études et la recherche au Québec ne peuvent que progresser à la suite de contacts avec des milieux spécialisés du monde extérieur. Conscient de ce fait, le ministère de l'Éducation (MEQ), au nom du gouvernement du Québec et avec la collaboration du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (MAIICC), a conclu des ententes prévoyant l'attribution de bourses d'excellence complètes ou partielles avec les gouvernements des pays ou états suivants :

la Republique federale d'Allemagne, la Baviere, le Bresil, la Republique populaire de Chine, la Colombie, le Mexique et la Tunisie.

Ces bourses sont offertes par le gouvernement des pays respectifs, sauf dans le cas de la Bavière, où il s'agit de bourses québécoises.

Tout en bénéficiant d'une formation universitaire de qualité, vous contribuerez au développement et au maintien des relations internationales du Québec et participerez au développement des compétences nécessaires à l'avancement de la société québécoise.

Ce programme s'adresse à vous :

- si vous avez complété ou compléterez d'ici l'été 1995 vos études de 1er cycle au Québec et désirez acquérir une formation universitaire de 2e ou de 3e cycle ou effectuer une recherche reliée à cette formation dans l'un des pays ou états précités;
- si vous avez un excellent dossier scolaire ainsi que des aptitudes et une expérience notables dans votre domaine de spécialisation, et présentez un projet d'études ou de recherche intéressant et de qualité;
- si vous pouvez et souhaitez représenter le Québec dans un contexte de coopération universitaire internationale et de partage de connaissances et de compétences.

Pour être admissible à l'un de ces programmes de bourses d'études, vous devez :

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être domicilié au Québec depuis au moins un an et y avoir votre résidence permanente au sens de la Loi et du Règlement sur l'assurance-maladie du Québec;
- détenir un diplôme de 1er cycle;
- être inscrit à un programme d'études de 2e ou 3e cycle dans un établissement universitaire du Québec au moment de l'attribution de la bourse et le demeurer pendant toute la durée de celle-ci;
- justifier d'une compétence en la langue du pays d'accueil proportionnée aux exigences de votre discipline et de votre projet d'études et de recherche;
- remplir, en plus des conditions générales précédentes qui s'appliquent à tous les programmes de bourses, toutes les autres conditions d'admissibilité propres au programme que vous aurez choisi.

Il vous incombe de :

- prendre connaissance des conditions générales d'admissibilité et des conditions particulières à l'attribution de chaque bourse;
- vous assurer que votre dossier est complet à la date prévue sinon il ne sera pas présenté au comité d'évaluation; votre dossier doit contenir des preuves écrites établissant de façon satisfaisante que les conditions édictées sont remplies;
- voir à ce que votre directeur de recherche à l'université québécoise qui vous décernera votre diplôme au terme de vos études de 2e ou 3e cycle approuve les études ou la recherche à effectuer dans un établissement universitaire du pays d'accueil;
- faire parvenir au MEQ, et cela dès votre installation dans le pays d'accueil, vos coordonnées complètes permettant de vous joindre facilement pour les suivis

appropriées; signaler les changements aussitôt qu'ils surviennent;

- suivre assidûment le programme de formation, pour lequel vous avez reçu une bourse, dans l'établissement désigné à cette fin;
- déposer au MEQ un mois après la fin de la bourse, un rapport de fin de séjour et d'études sur l'atteinte des objectifs et la réalisation de votre projet dans le pays d'accueil[1];
- déposer au MEQ un exemplaire de votre mémoire de maîtrise ou thèse de doctorat dès que vous aurez complété votre diplôme;
- vous soumettre à toute autre exigence du pays d'accueil et du Québec.

Votre dossier doit contenir deux types de documents, ceux généralement exigés dans tous les programmes de bourses et ceux particuliers à chacun des programmes. Les documents de la première catégorie sont les suivants :

- la demande de bourse présentée sur le formulaire approprié;
- trois exemplaires de la même photographie récente;
- votre curriculum vitae rédigé en français ou en anglais, selon votre langue d'usage;
- la description détaillée de votre projet d'études et de recherche[2], d'une page au minimum et de trois pages au maximum, en français ou en anglais, selon votre langue d'usage (il ne s'agit pas d'une liste des cours à suivre); vous y annexez votre plan complet d'études pour le diplôme envisagé en y distinguant très clairement les parties qui doivent s'exécuter à l'établissement d'attache au Québec et à l'établissement d'accueil à l'étranger ainsi que la durée du séjour à l'étranger requise;
- deux lettres de recommandation confidentielles dactylographiées et sur papier à en-tête (envoyées directement au secrétariat du concours par leurs signataires). L'une de ces deux lettres doit être émise par votre directeur de recherche ou, si vous n'en avez pas un au moment de la demande, par un professeur qui vous connaît suffisamment pour pouvoir vous recommander avec pertinence et se prononcer sur votre projet après l'avoir examiné;
- vos relevés de notes universitaires **officiels** (envoyés directement par l'université émettrice au secrétariat du concours);

1. Dans ce rapport de fin de séjour dans le pays d'accueil, vous aborderez notamment :
   - votre adaptation dans différents domaines;
   - l'encadrement de vos études et de votre recherche notamment par votre directeur de recherche à l'établissement d'accueil;
   - la communication avec votre directeur de recherche à l'université d'attache québécoise, le suivi et l'encadrement qu'il a pu accorder à distance dans le cheminement de vos études;
   - la réalisation de votre projet d'études et de recherche;
   - votre propre évaluation de votre séjour, les perspectives scolaires et professionnelles qui en découlent pour vous;
   - vos suggestions à l'intention de futurs boursiers et des responsables du programme de bourses pour obvier aux lacunes ou difficultés que vous aurez relevées dans votre rapport, et enfin
   - tout autre matière que vous voudrez y traiter.

   Omettre de déposer un rapport ou en soumettre un jugé insatisfaisant rend un boursier inadmissible aux futurs concours de tous les programmes de bourses d'études de 2e et 3e cycles à l'étranger.

2. Le projet de recherche doit présenter succinctement une définition du sujet, un plan général de l'étude, un survol de la littérature et la méthodologie de la recherche.

- la photocopie de votre **diplôme le plus élevé** d'études postsecondaires;
- * la preuve de votre admission dans un établissement universitaire du pays d'accueil et dont les ressources doivent répondre aux exigences de votre projet d'études ou de recherche. En attendant, incluez une preuve des démarches que vous avez effectuées auprès d'établissements qui pourraient vous admettre;
- * la preuve de votre inscription à la maîtrise ou au doctorat dans un établissement universitaire québécois à un programme dont fait partie intégrante votre projet d'études ou de recherche à l'étranger;
- * un document officiel de votre directeur de recherche à l'université québécoise attestant que vos études et travaux à l'étranger seront reconnus comme partie intégrante de votre programme à l'université québécoise;
- votre certificat de naissance et, si vous n'êtes pas né au Canada, une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente;
- une photocopie de votre carte d'assurance-maladie du Québec valide;
- une adresse et un numéro de téléphone où il est possible de vous joindre durant l'année scolaire, en plus de votre adresse permanente et du numéro de téléphone à cette adresse;
- le document «Autorisation et sources premières d'information» rempli et signé; il est annexé à la fin de chaque formulaire de demande.

Pour la liste complémentaire des documents particuliers requis pour chacun des programmes de bourses, veuillez vous reporter à la description des programmes se trouvant dans la présente brochure.

Tous les documents doivent porter votre nom et la mention du programme de bourses concerné.

Les pièces constitutives de votre dossier ne peuvent vous être retournées.

La **date limite de dépôt des candidatures** varie d'un programme de bourses à l'autre. Il est essentiel de respecter cette date, attestée par le cachet de la poste, car les dossiers incomplets ne seront pas soumis au comité d'évaluation québécois.

Les documents qui, pour des raisons valables, ne peuvent accompagner la demande doivent être soumis dans les meilleurs délais, sinon la bourse ne peut être octroyée. Les documents identifiés par un astérisque (*) font partie de cette catégorie.

Si vous demandez à des tiers de nous faire parvenir en votre nom des documents tels des relevés de notes officiels, des lettres de recommandation, des attestations, vous devrez faire le suivi nécessaire pour vous assurer que ces documents nous parviennent dans les délais impartis.

N.B. : Pour la Bavière et la Tunisie, les seuls documents que vous devez fournir sont ceux énumérés aux rubriques respectives.

Veuillez envoyer votre dossier à l'adresse suivante :

Monsieur Blaise Kofi DATEY, Ph.D.
Direction de la coopération
Direction générale des affaires
universitaires et scientifiques
Ministère de l'Éducation
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière
13e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Le jury québécois évaluera votre candidature en fonction de :

- la qualité, l'intérêt et la pertinence du projet d'études ou de recherche présenté et les démarches préalables faites auprès d'établissements d'accueil potentiels (40 % des points);
- votre expérience professionnelle dans le domaine d'études ou de recherche et votre connaissance de la langue du pays d'accueil (20 %);

- la qualité de votre dossier scolaire et les recommandations soumises (20 %);
- lieu d'accueil: adéquation de ses ressources par rapport aux exigences de votre projet; offre d'admission reçue ou démarches entreprises en ce sens (10 %);
- l'estimation de votre capacité d'adaptation à votre milieu d'accueil (10 %).

Le pourcentage des points attribués aux différents critères est communiqué à titre indicatif. Le jury peut tenir compte d'autres critères s'il les juge pertinents. Dans ce cas, ces critères additionnels vous seront signalés avec l'annonce de vos résultats. Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury n'est pas tenu de recommander des candidatures si aucune d'elles n'est jugée satisfaisante.

Le pays d'accueil effectue la sélection finale et l'obtention de la bourse demandée est conditionnelle à votre admission dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par les autorités du pays. L'attribution des bourses est habituellement annoncée par le gouvernement du Québec. Dans le cas de la Bavière, c'est le gouvernement du Québec qui octroie les bourses.

Enfin, il importe de noter que, pour l'essentiel, ce jury québécois est composé de professeurs d'universités québécoises spécialisés dans les disciplines des candidats. Sa composition, en tenant compte de la spécificité, de l'affinité et de la complémentarité des disciplines en présence, permet de cerner l'ensemble des dossiers de candidature qui lui sont soumis.

Votre bourse pourra être renouvelée par les autorités du pays d'accueil, sur recommandation du Québec, si vous continuez à satisfaire aux exigences du programme et si vos progrès sont satisfaisants. **Votre admissibilité à un renouvellement peut être limitée par des facteurs comme la durée totale pour laquelle la bourse vous a déjà été accordée, le nombre des bourses à octroyer, le nombre des candidatures en lice.** Pour renouveler votre bourse, vous devez faire parvenir au MEQ, au plus tard à la date indiquée pour le pays concerné au calendrier de dépôt des candidatures (voir au verso de la page titre de la présente brochure), un dossier de demande de renouvellement comprenant :

- le texte intégral de votre projet initial;
- un rapport d'étape faisant le point sur ce qui a été accompli dans votre projet, ce qui reste à faire, les précisions et les modifications que vous lui avez apportées ou que vous envisagez;
- une recommandation de votre directeur de recherche dans le pays d'accueil appréciant, entre autres, la **faisabilité** de votre projet de recherche;
- une recommandation de votre directeur de recherche au Québec appréciant, entre autres, l'**acceptabilité** de votre projet de recherche;
- un relevé de notes officiel pour la durée écoulée de votre programme dans le pays d'accueil;
- votre lettre de demande justifiant un renouvellement au-delà de la fin de l'année universitaire courante.

Il est à noter que si votre dossier de renouvellement comporte des documents rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez en fournir la traduction dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

Enfin rappelons que si vous demandez à des tiers de nous faire parvenir en votre nom des documents tels des relevés de notes officiels, des lettres de recommandation, des attestations, vous devrez faire vous-même le suivi nécessaire pour vous assurer que ces documents nous parviennent dans les délais impartis. Vous ne pouvez compter ni sur le MAIICC, ni sur le MEQ pour assumer ce rôle. En outre, puisque vous ferez vos démarches depuis l'étranger, il vous faudra tenir compte des délais accrus qu'impliquent des arrangements faits à distance.

ALLEMAGNE (Rép. féd.)

Par les bourses qu'il attribue aux étudiants étrangers, l'Office allemand d'échanges universitaires ("Deutscher Akademischer Austauschdienst – DAAD") contribue à la mission de coopération universitaire internationale que lui ont confiée les Länder.

Dans le cadre d'une entente entre le MEQ et le DAAD, jusqu'à **six étudiants du Québec** peuvent bénéficier d'une bourse d'études supérieures ou de perfectionnement dans toutes les disciplines offertes par les universités, les instituts techniques, les écoles des beaux-arts et les conservatoires de musique situés en Allemagne.

Ces bourses, accordées pour une période de 10 mois **(du 1er octobre au 31 juillet)**, ne sont pas renouvelables.

Chaque bourse couvre :

- les titres de transport internationaux;
- les droits de scolarité;
- les frais mensuels de séjour, pouvant varier entre 1075 et 1555 DM; le montant est fixé par le DAAD selon le cycle d'études auquel la personne est inscrite. Seul le candidat ou la candidate au doctorat ayant terminé sa scolarité obligatoire peut prétendre au montant maximal. De plus, une allocation mensuelle de 380 DM est accordée aux personnes mariées accompagnées de leur conjoint (nécessité de fournir un certificat de mariage);
- les frais occasionnés par l'attribution de la bourse (200 DM);
- les primes d'une assurance-maladie obligatoire moins une franchise de 20 DM par mois;
- l'achat de livres (100 DM par semestre);
- les primes d'une assurance-accident et d'une assurance-responsabilité civile complémentaires.

En plus de répondre aux conditions générales d'admissibilité aux programmes de bourses, vous devez :

- avoir entre 18 et 32 ans à la date d'émission de la bourse, c'est-à-dire être né entre octobre 1963 et octobre 1977 (condition spécifique du DAAD);
- avoir une très bonne connaissance de la langue allemande (pour les étudiants des disciplines littéraires); pour les autres, justifier d'une compétence en cette langue proportionnée aux exigences de votre discipline et plus spécifiquement, de votre projet d'études et de recherche.

En plus des documents généralement exigés en page 5 et 6 de la présente brochure pour tous les programmes de bourses, votre dossier de candidature doit comprendre, en trois exemplaires :

- une attestation de votre connaissance de la langue allemande signée par un professeur d'allemand de votre université ou de l'Institut Goethe;
- une version en langue allemande du projet d'étude et de recherche seulement pour étudiants en disciplines littéraires, en histoire, en théologie ou en philosophie;
- s'il y a lieu, le formulaire « Demande de bourse : questions additionnelles pour les étudiants en beaux-arts et en musique ».

Si vos études concernent les beaux-arts, la musique ou l'architecture, vous devez de plus fournir :

Peinture et arts graphiques :

- trois oeuvres;
- plusieurs dessins avec mention de la date de création.

Ce document était à jour au moment
d'aller sous presse (mai 1994)

Dans le présent document, le masculin
désigne aussi le féminin, afin d'en
faciliter la lecture.

© Gouvernement du Québec 1994

Dépôt légal : deuxième trimestre 1994
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-20857-9

Sculpture :

- des photographies de trois œuvres prises sous différents angles;
- plusieurs dessins.

Architecture :

- un dessin de perspective;
- un dessin à la main;
- un dessin de construction;
- des dessins de projet.

Musique :

- un enregistrement sur bande magnétique (9,5 cm/sec ou 19 cm/sec, fréquence 50 Hz) d'au moins trois œuvres de trois époques différentes; l'enregistrement sur cassette est aussi accepté;
- pour les compositeurs, les partitions de vos œuvres et, si possible, un enregistrement.

Tous les documents doivent :

porter votre nom et la mention **Bourses Québec-Allemagne 1995-1996** et parvenir au MEQ **au plus tard le 15 octobre 1994.**

BAVIÈRE

En 1989 le Premier ministre du Québec a signé une entente de coopération avec le Ministre-président de la Bavière, une région qui demeure encore aujourd'hui l'un des principaux partenaires du Québec en République Fédérale d'Allemagne.

C'est dans ce dessein que, pour stimuler le développement des relations et de la coopération entre les universités du Québec et de la Bavière, le Québec offre pour l'année budgétaire 1994-1995 trois bourses de spécialisation pour des séjours de courte durée (4 à 12 semaines) en Bavière à des étudiants québécois en vue de poursuivre une recherche ou des études dans le cadre d'un programme d'études de 2e ou 3e cycle. Ajoutons que déjà le Ministre-président de la Bavière offre également trois bourses équivalentes pour des séjours au Québec à des étudiants bavarois.

Le programme québécois « **Bourses du Premier ministre Québec-Bavière** » est ouvert à toutes les disciplines. Le dossier de participation au concours démontrera la pertinence de l'établissement ou du groupe de recherche d'accueil choisi; il revient au candidat d'y assurer son admission et d'en faire la preuve soit au moment de se présenter au concours soit au plus tard au moment de réclamer le versement de la bourse.

Comme il existe une coopération étroite entre plusieurs universités ou centres de recherche du Québec et de la Bavière, la priorité sera accordée aux candidats qui sont membres d'une équipe québécoise poursuivant des activités de recherche avec une équipe partenaire bavaroise.

Les conditions d'admissibilité décrites en page 4 sous la rubrique « **Pour être admissible à l'un de ces programmes de bourses d'études, vous devez :** » s'appliquent, mais les seuls documents que doit contenir le dossier de candidature sont ceux qui apparaissent au présent chapitre. Il en va de même des critères d'évaluation des candidatures énumérés en pages 6 et 7.

Chaque bourse couvre :

- les titres de transport internationaux;
- les frais de séjour et d'hébergement au montant de 2 500 $.

Votre dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- la demande de bourse présentée sur le formulaire approprié;
- votre curriculum vitae rédigé en français ou en anglais, selon votre langue d'usage;
- la description détaillée de votre projet d'études et de recherche[1], d'une page au minimum et de trois pages au maximum, en français ou en anglais, selon votre langue d'usage; vous y annexez votre plan complet d'études pour le diplôme envisagé en y distinguant très clairement les parties qui doivent s'exécuter à l'établissement d'attache au Québec et à l'établissement d'accueil à l'étranger ainsi que la durée du séjour à l'étranger requise;

- deux lettres de recommandation confidentielles dactylographiées et sur papier à en-tête (envoyées directement au secrétariat du concours par leurs signataires). L'une de ces deux lettres doit être émise par votre directeur de recherche ou, si vous n'en avez pas un, par un professeur qui vous connaît suffisamment pour pouvoir vous recommander avec pertinence et se prononcer sur votre projet après l'avoir examiné;
- vos relevés de notes universitaires **officiels** (envoyés directement par l'université émettrice au secrétariat du concours);
- votre certificat de naissance et, si vous n'êtes pas né au Canada, une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente;
- une photocopie de votre carte d'assurance-maladie du Québec valide;
- une adresse et un numéro de téléphone où il est possible de vous joindre durant l'année scolaire, en plus de votre adresse permanente et du numéro de téléphone à cette adresse;
- le document « Autorisation et sources premières d'information » rempli et signé; il est annexé à la fin de chaque formulaire de demande.

Tous les documents doivent :

porter votre nom et la mention **Bourses du Premier ministre Québec-Bavière 1995-1996** et parvenir au MEQ **au plus tard le 1er décembre 1994.**

1 Le projet de recherche doit présenter succinctement une définition du sujet, un plan général de l'étude, un survol de la littérature et la méthodologie de la recherche.

BRÉSIL

Le Brésil compte 59 universités publiques et 40 universités privées. **L'année universitaire s'étend du 1er mars au 30 novembre.**

Le Conseil national de recherche scientifique (CNPq) et la Coordenaçao de Aperfeicoamento de Pessoal de Nivel Superior (CAPES) offrent, au nom du gouvernement brésilien, **trois bourses complètes et 40 bourses de droits de scolarité** dans les universités publiques brésiliennes.

Ces bourses, accordées pour une année universitaire, peuvent être **renouvelées** si les bénéficiaires continuent à satisfaire aux exigences du programme et soumettent leur demande selon les modalités prévues (voir à la page 7 de la présente brochure).

Les bourses complètes couvrent :

- les titres de transport internationaux;
- les droits d'inscription et les droits de scolarité;
- les frais mensuels de séjour d'environ 395 $ (maîtrise), 625 $ (doctorat) ou 1 330 $ (post-doctorat);
- les frais d'installation d'environ 190 $;
- la couverture sociale (régime public de santé);
- s'il y a lieu, les titres de transport nécessaires à la collecte de données pour le projet de recherche dans le pays d'origine;
- les frais liés à la rédaction d'un mémoire en vue de l'obtention du diplôme, jusqu'à environ 300 $;
- les frais de transport des bagages à la fin du séjour jusqu'à concurrence d'environ 160 $.

Les montants indiqués ci-dessus sont des approximations en devises canadiennes.

Les bourses de droits de scolarité couvrent :

- les droits de scolarité normalement exigés des étudiants étrangers inscrits dans une université publique brésilienne.

En plus de répondre aux conditions générales d'admissibilité aux programmes de bourses, vous devez :

- justifier d'une compétence de la langue portugaise proportionnée aux exigences de votre discipline et plus spécifiquement, de votre projet d'études et de recherche.

En plus des documents généralement exigés en page 5 et 6 de la présente brochure pour tous les programmes de bourses, votre dossier de candidature doit comprendre :

- une attestation de votre connaissance de la langue portugaise, signée par un professeur spécialiste en la matière;
- une version en portugais de tous les documents versés au dossier.

Tous les documents doivent :

porter votre nom et la mention **Bourses Québec/Brésil 1995-1996** et parvenir au MEQ **au plus tard le 10 novembre 1994.**

CHINE (Rép. pop.)

Désireuse de raffermir ses liens avec l'extérieur, la République populaire de Chine accueille des étudiants étrangers dans plus de 60 de ses établissements d'enseignement supérieur. **L'année universitaire s'étend de septembre à juillet inclusivement.**

Dans le cadre d'une entente de coopération avec le Québec, la Commission d'État pour l'Éducation (CEE) de la République populaire de Chine offre **des bourses complètes et dix bourses partielles de droits de scolarité** à des étudiants québécois. Au terme du présent concours, les recommandations pour les bourses complètes et les bourses de droits de scolarité seront faites selon l'ordre de mérite d'une seule et même liste de classement, d'abord les bourses complètes et ensuite les bourses de droits de scolarité. Si vous obtenez une bourse, vous serez considéré comme étudiant-chercheur (« gaoji yanjiusheng ») au même titre que les étudiants chinois et aurez ainsi accès aux bibliothèques universitaires, aux cours de votre domaine de spécialisation et aux services d'un tuteur, l'équivalent approximatif du directeur de recherche au Québec.

Les bourses complètes tout comme les bourses de droits de scolarité sont renouvelables, mais les bourses d'excellence ne peuvent l'être qu'une seule fois. Les conditions de renouvellement stipulées à la page 7 du présent document s'appliquent.

Les bourses complètes couvrent :

- les titres de transport internationaux défrayés par le MAICC;
- une allocation forfaitaire de 1 000 $ CDN par an versée par le MAICC au moment du départ pour la Chine;
- une allocation mensuelle d'environ 90 $ CDN versée par l'institution d'enseignement en Chine;
- le logement en chambre double;
- les frais d'inscription et les droits de scolarité;
- pour les étudiants effectuant des recherches dans le cadre d'études de 2e ou 3e cycle, le statut d'étudiant-chercheur (« gaoji yanjiusheng ») et les droits afférents.

Les bourses de droits de scolarité couvrent :

- les droits de scolarité normalement exigés des étudiants étrangers en Chine;
- le statut d'étudiant-chercheur (« gaoji yanjiusheng ») et les droits afférents.

Pour être admissible à l'une de ces bourses, vous devez :

- satisfaire aux exigences générales des programmes de bourses;
- avoir une bonne connaissance de la langue chinoise (le mandarin) proportionnée aux exigences de votre discipline et plus spécifiquement, de votre projet d'études et de recherche.

En plus des documents généralement exigés en page 5 et 6 de la présente brochure pour tous les programmes de bourses, votre dossier de candidature doit comprendre :

- un certificat médical sur formulaire chinois;
- une attestation de votre connaissance de la langue chinoise (le mandarin) par un professeur spécialiste en la matière.

Tous les documents doivent :

porter votre nom et la mention **Bourses Québec/Chine 1995-1996** et parvenir au MEQ **au plus tard le 31 janvier 1995**. S'il s'agit d'une demande de renouvellement, la date limite est le **28 février 1995**.

COLOMBIE

Désireux de rendre ses universités plus accessibles aux étudiants étrangers, le gouvernement colombien offre chaque année une bourse complète à **deux étudiants du Québec** qui peuvent fréquenter l'une des douze universités d'État situées à Bogota, Bucaramanga, Cali, Medellin, Popayan, Armenia, Pasto et Pereira. Les boursiers pourront aussi être admis à des universités privées dont les ressources satisfont aux exigences des programmes d'études et de recherche des candidats.

Les bourses sont accordées pour une année. Elles sont **renouvelables** aux conditions énoncées mais ne peuvent dépasser deux années (voir à la page 7 de la présente brochure). Le choix final des boursiers est effectué par l'« Instituto Colombiano de Crédito Educativo y Estudios Técnicos en el Exterior (ICETEX). » Si aucune candidature n'est retenue pour un cycle régulier d'études, des candidatures peuvent être étudiées en vue d'un stage de courte durée pour des études ou des recherches dans le cadre d'un programme d'études d'une université québécoise.

Il est à noter que **l'année scolaire en Colombie débute en février et se termine en décembre.**

Chaque bourse couvre :

- le titre de transport Colombie/Québec (uniquement le retour, le candidat devra assumer les frais du trajet Québec/Colombie);
- les droits d'inscription et les droits de scolarité;
- les primes d'une assurance-maladie ainsi que d'une assurance couvrant les frais en cas de décès;
- les frais d'installation jusqu'à 95 282 pesos;
- les frais mensuels de séjour de 238 388 pesos;
- l'achat de livres jusqu'à 95 282 pesos;
- les imprévus jusqu'à 47 702 pesos;
- les frais de thèse jusqu'à 95 282 pesos;
- les frais de retour, taxe de sortie : 38 064 pesos.

Ces conditions sont celles en vigueur pour l'année en cours. Elles sont révisées au début de chaque année.

En plus de répondre aux conditions générales d'admissibilité aux programmes de bourses, vous devez :

- justifier d'une bonne connaissance de la langue espagnole proportionnée aux exigences de votre discipline et plus spécifiquement, de votre projet d'études et de recherche.

En plus des documents généralement exigés en page 5 et 6 de la présente brochure pour tous les programmes de bourses, votre dossier de candidature doit comprendre :

- un certificat médical sur formulaire colombien (à fournir au moment où l'offre d'une bourse vous sera faite);
- une attestation de votre connaissance de la langue espagnole, signée par un professeur spécialiste en la matière;
- une version en espagnol de tous les documents versés au dossier.

Tous les documents doivent :

porter votre nom et la mention **Bourses Québec/Colombie 1995-1996** et parvenir au MEQ **au plus tard le 10 novembre 1994.**

MEXIQUE

Grâce aux bourses complètes offertes par le gouvernement mexicain, **six étudiants du Québec** peuvent chaque année poursuivre des études de 2e ou de 3e cycle dans l'un des 185 établissements publics d'enseignement supérieur du pays. Dans le domaine de la médecine, toutefois, seuls les projets de recherche sont admissibles.

Les bourses sont accordées pour une période de dix mois ce qui, au Mexique, correspond à l'année universitaire normale. Vous pouvez demander un **renouvellement** si vous continuez à satisfaire aux exigences du programme, si vos progrès sont satisfaisants et si la prolongation de votre séjour peut être justifiée (voir à la page 7 de la présente brochure).

Selon les renseignements recueillis, il existe au Mexique deux calendriers universitaires, tous deux répartis en deux sessions; celui de l'Université Nationale de Mexico allant d'octobre à avril et de mai à septembre et celui de la majorité des autres universités, courant de septembre à mars et de mai à juillet.

Il est à noter que par suite d'une récente décision du Mexique, le gouvernement de ce pays ne fait plus de placement des boursiers dans les universités mexicaines de ce pays. Les candidats voient eux-mêmes à leur admission et le Mexique s'interviendrait qu'en cas de complications et sur demande expresse. L'octroi d'une bourse à un candidat n'est confirmé que s'il est admis par une université mexicaine.

Au moment d'aller sous presse (2 mai 1994), la renégociation de l'entente concernant les Bourses Québec/Mexique n'étant pas terminée, l'octroi de bourses n'est pas assuré.

Chaque bourse couvre :

- les titres de transport internationaux (Québec/Mexique/Québec);
- les droits d'inscription et les droits de scolarité;
- les frais mensuels de séjour de 1 603,35 nouveaux pesos;
- les primes d'une assurance-maladie.

En plus de répondre aux conditions générales d'admissibilité aux programmes de bourses, vous devez :

- avoir une bonne connaissance de la langue espagnole proportionnée aux exigences de votre discipline et plus spécifiquement, de votre projet d'études et de recherche.

En plus des documents généralement exigés en page 5 et 6 de la présente brochure pour tous les programmes de bourses, votre dossier de candidature doit comprendre :

- trois exemplaires de la même photographie récente en plus des trois déjà demandées en page 5 de la présente brochure;
- un certificat médical et le résultat d'une radiographie pulmonaire récente (à fournir au moment où l'offre de bourse vous sera faite);
- une attestation de votre connaissance de la langue espagnole, signée par un professeur spécialiste en la matière;
- une version en espagnol de tous les documents versés au dossier. La traduction du certificat de naissance et du diplôme d'études postsecondaire le plus élevé doit être officielle et légalisée. Cette dernière exigence s'applique à tous, sauf à ceux dont le séjour au Mexique se limitera à l'exécution d'un projet de recherche. Dans ce dernier cas, une version espagnole non officialisée des documents serait suffisante.

Tous les documents doivent :

porter votre nom et la mention **Bourses Québec/Mexique 1995-1996** et parvenir au MEQ **au plus tard le 15 décembre 1994.**

TUNISIE

Chaque été, l'Institut Bourguiba des Langues vivantes (IBLV) accueille à Tunis des étudiants du monde entier venus suivre pendant cinq semaines des cours intensifs d'arabe.

Pour favoriser l'accès à ces cours d'été, les autorités tunisiennes offrent un certain nombre de bourses à des étudiants du Québec remplissant les conditions générales du programme de bourses d'études à l'étranger.

L'I.B.L.V. a prévu une animation culturelle :

- sous la forme de conférences, de projections, d'atelier de calligraphie arabe et d'atelier de danse et ce, au sein de la Cité Universitaire;
- sous la forme d'excursions : Bulla-Regia, Ain Draham, Tabarka, Kairouan, Sousse, Kélibia et pour le Sud-Tunisien. Ces excursions sont aux frais des participants.

Chaque bourse couvre :

- les droits d'inscription et les droits de scolarité;
- une allocation de 100 dinars (environ 130 $).

Les candidats désireux de loger à la Cité Universitaire prélèveront de cette allocation 45 dinars pour payer le logement (cf. chambres doubles) et prendront à leur charge les frais de nourriture.

Votre dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- votre curriculum vitae rédigé en français ou en anglais, selon votre langue d'usage;
- votre certificat de naissance et, si vous n'êtes pas né au Canada, une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente;
- une photocopie de votre carte d'assurance-maladie du Québec valide;
- le projet d'études ou de carrière justifiant l'étude de la langue arabe;
- votre demande de bourse et d'admission sur formulaire tunisien;
- une attestation de votre connaissance de la langue arabe signée par un professeur spécialiste en la matière;
- deux lettres de recommandation **confidentielles** dactylographiées et sur papier à en-tête (envoyées directement au secrétariat du concours par leurs signataires);
- vos relevés de notes universitaires **officiels** (envoyés directement par l'université émettrice au secrétariat du concours);
- le document "Autorisation et sources premières d'information" rempli et signé; il est annexé à la fin du formulaire de demande;
- une adresse et un numéro de téléphone où il est possible de vous joindre durant l'année scolaire, en plus de votre adresse permanente et du numéro de téléphone à cette adresse.

Pour la Tunisie, les seules conditions à remplir et les seuls documents à soumettre sont ceux qui apparaissent à la présente rubrique. À cet égard le programme Bourses Québec/Tunisie, tout comme celui de la Bavière, est une exception par rapport aux autres programmes.

Tous les documents doivent :

porter votre nom et la mention **Bourses Québec/Tunisie Été 1995** et parvenir au MEQ **au plus tard le 15 janvier 1995.**

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir les formulaires ou de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au service compétent de votre université (liste ci-dessous) :

UNIVERSITÉ BISHOP'S
Madame Christine COUTURE
Université Bishop's
Rue du Collège
Lennoxville (Québec) J1W 1Z7
Tél. : (819) 822-9600
Télécopieur : (819) 822-9661

UNIVERSITÉ CONCORDIA
Madame Patricia VERRET
Département des études supérieures
Université Concordia
1455, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3G 1M8
Tél. : (514) 848-3809
Télécopieur : (514) 848-2812

UNIVERSITÉ LAVAL
Madame Louise DORVAL
Attachée à l'information
Cabinet du vice-recteur à la recherche
Université Laval
Pavillon des Sciences de l'éducation
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4
Tél. : (418) 656-2056
Télécopieur : (418) 656-2506

UNIVERSITÉ McGILL
Madame Kim BARTLETT
Coordonnatrice - Bourses et échanges
Faculté des études supérieures et de recherche
Université McGill
Pavillon Dawson
853, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 408
Montréal (Québec) H3A 2T6
Tél. : (514) 398-3995
Télécopieur : (514) 398-2626

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Madame Andrée BOUCHER
Service des bourses
Faculté des études supérieures
Université de Montréal
2910, Édouard-Montpetit, app. 9
Case postale 6128,
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3T 1J7
Tél. : (514) 343-6421
Télécopieur : (514) 343-2252

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
Monsieur Robert BONNEAU
Directeur du service aux étudiants
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
2e étage, bureau 2035
Montréal (Québec) H3T 1V6
Tél. : (514) 340-6165
Télécopieur : (514) 340-5636

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
Madame Nadine GAINE
Responsable des Bourses
Service des études supérieures
École Polytechnique
Case postale 6079,
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3A7
Tél. : (514) 340-4481
Télécopieur : (514) 340-5859

ENAP
Monsieur Pierre DUCHARME
Responsable des services aux étudiants
École nationale d'administration publique
945, rue Wolfe
Sainte-Foy (Québec)
G1V 3J9
Tél. : (418) 657-2485, poste 2864
Télécopieur : (418) 657-2620

ETS
Monsieur Robert LEMIEUX
Bureau du soutien au développement
École de technologie supérieure
4750, rue Henri-Julien
Montréal (Québec) H2T 2C8
Tél. : (514) 289-8827
Télécopieur : (514) 289-8950

IAF
Madame Nicole PAQUET
Responsable des services aux étudiants
Institut Armand-Frappier
531, boulevard des Prairies
Ville de Laval (Québec) H7N 4Z3
Tél. : (514) 687-5010, poste 233
Télécopieur : (514) 686-5501

INRS
Monsieur René-Paul FOURNIER
Directeur du Service des études avancées
et de la recherche
Adjoint au directeur scientifique
Institut national de la recherche
scientifique
Tour de la Cité
2600, boulevard Laurier
Bureau 640
Case postale 7500
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7
Tél. : (418) 654-2516
Télécopieur : (418) 654-3858

TELUQ
Monsieur Denis LACHANCE
Directeur d'implantation et des services
aux étudiants
Télé-université
Place de la Cité, 7e étage
2600, boulevard Laurier
Case postale 10700
Sainte-Foy (Québec) G1V 4V9
Tél. : (418) 657-2262, poste 224
Télécopieur : (418) 657-2094

UQAT
Monsieur Norman MURPHY
Directeur des services aux étudiants
Université du Québec en
Abitibi-Témiscamingue
42, Mgr-Rhéaume Est
Rouyn (Québec) J9X 5E4
Tél. : (819) 762-0971, poste 267
Télécopieur : (819) 797-4727

UQAC
Madame Madeleine DELISLE
Responsable des bourses d'excellence
Service aux étudiants
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
Tél. : (418) 545-5016, poste 2016
Télécopieur : (418) 545-5012

UQAH
Madame Nicole CARRIER-RENAUD
Bureau du registraire
Université du Québec à Hull
170, rue Hôtel de Ville
Case postale 1250, Succursale B
Hull (Québec) J8X 3X7
Tél. : (819) 773-1845
Télécopieur : (819) 773-1835

UQAM
Madame Ruth BOURASSA
Service de l'aide financière
Pavillon Hubert-Aquin, Local A-R405
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale A
Montréal (Québec) H3C 3P8
Tél. : (514) 987-7871
Télécopieur : (514) 987-8739

UQAR
Madame Mireille JONCAS
Attachée d'administration
Bureau de la coopération internationale
Local C-305.5
Université du Québec à Rimouski
300, Allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1
Tél. : (418) 724-1717
Télécopieur : (418) 724-1525

UQTR
Monsieur Pierre BERGERON
Directeur des Services aux étudiants
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Tél. : (819) 376-5020
Télécopieur : (819) 379-3365

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Monsieur Robert ROULEAU
Service d'animation et d'aide financière
Centre des services aux étudiants
Bureau 116
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) JlK 2R1
Tél. : (819) 821-7887
Télécopieur : (819) 821-7930

Vous pouvez aussi vous adresser à :
Monsieur Blaise Kofi DATEY, Ph.D.
Chargé de programme
Direction de la coopération
Direction générale des affaires universitaires et scientifiques
Ministère de l'Éducation
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière
13e étage
Québec (Québec) GlR 5A5
Tél. : (418) 644-3235
Télécopieur : (418) 643-0622

Centre de renseignements
Direction des communications du
Ministère de l'Éducation
à Québec ou à Montréal
l035, rue de la Chevrotière, 11e étage
Québec (Québec) GlR 5A5
Tél. : (418) 643-6788
Télécopieur : (418) 643-8651
ou
454, place Jacques-Cartier, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 3W3
Tél. : (514) 873-8066
Télécopieur : (418) 643-8651

Les consulats et les ambassades des pays participant à ces échanges de bourses se feront aussi un plaisir de répondre à vos questions sur leur pays, leurs établissements d'enseignement supérieur et leurs programmes de formation.

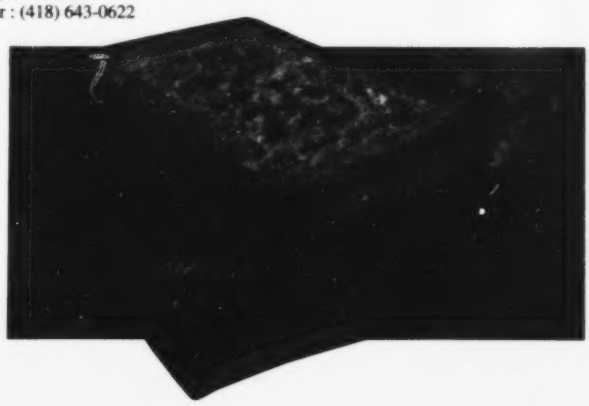

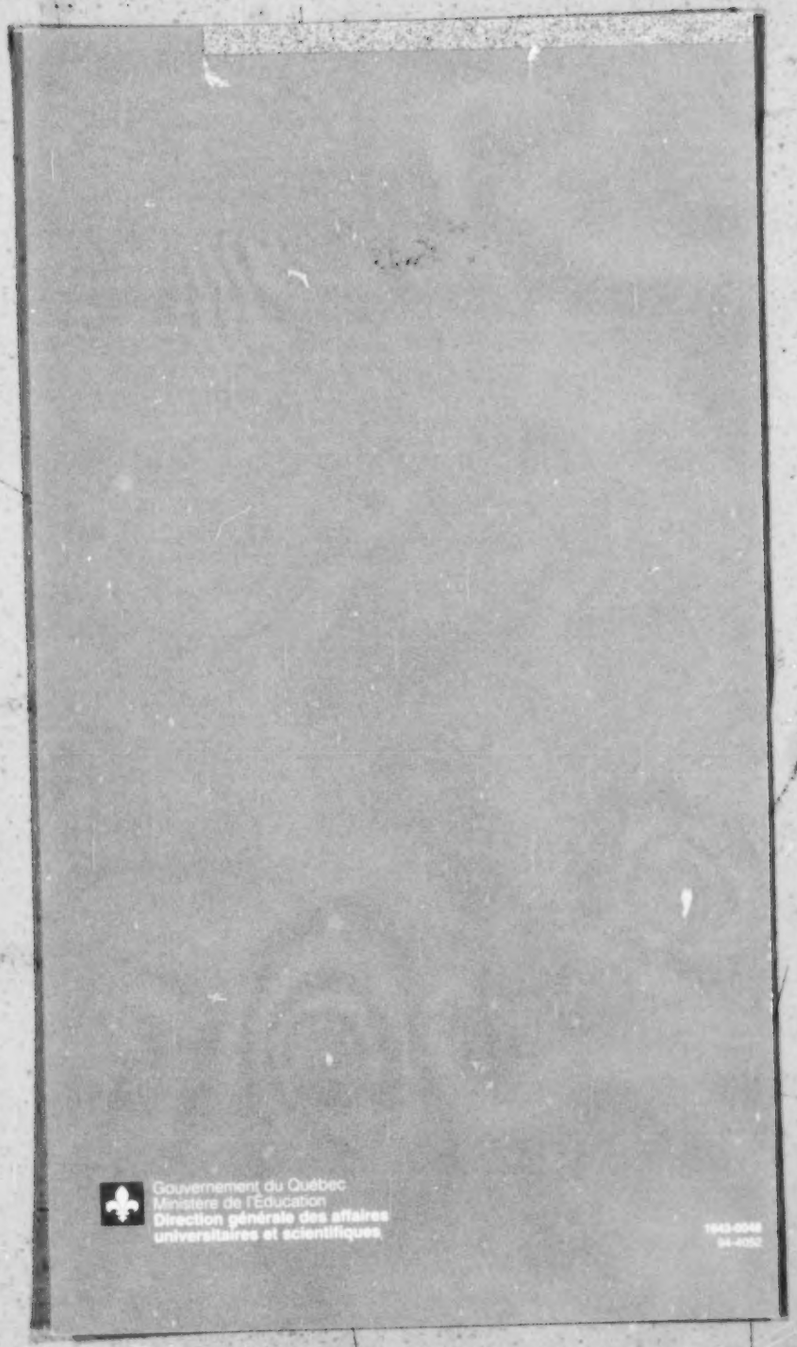
Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des affaires
universitaires et scientifiques
1943-0048
94-4052